

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

STATUTS DE LA SOCIETE

Cooptation d'un Administrateur : Cooptation, en date du 14 avril 2025 et jusqu'à l'Assemblée générale du 1^{er} semestre 2025 qui procédera au renouvellement intégral des mandats, de Mme Diana NIKOLIC, Conseillère communale MR à Liège, en qualité d'Administratrice.

PERSONNEL

Statuts du personnel.

Adoption du Règlement relatif à l'évaluation de l'aptitude physique et à l'accréditation relative à la protection respiratoire des membres opérationnels.

Engagement(s).

1. Engagement de sapeurs-pompiers professionnels : prise d'acte de la vacance d'un emploi et engagement de douze stagiaires sapeurs-pompiers professionnels.
2. Prolongation de l'engagement contractuel d'une dessinatrice en construction.

Démission(s).

Démission d'un sapeur-pompier volontaire stagiaire.

Evaluation(s) du personnel.

Prise d'acte d'évaluations de membres du personnel opérationnel.

Fonctions supérieures.

1. Désignations pour l'exercice de fonctions supérieures.
2. Prolongation de désignations pour l'exercice de fonctions supérieures.
3. Fin de désignations pour l'exercice de fonctions supérieures.

Promotion(s).

1. Promotion au grade de sergent professionnel : entérinement des résultats et désignations.
2. Promotion au grade de sergent volontaire : entérinement des résultats.

Demandes d'activité complémentaire et/ou volontariat dans une autre zone.

Décision d'accorder l'autorisation à quatorze membres du personnel opérationnel d'exercer l'activité complémentaire demandée pour une durée de 12 mois à dater du 15 avril 2025 en ce qui concerne les activités autres que le volontariat dans une autre zone, et d'une durée correspondant à la période de la nomination temporaire en ce qui concerne le cumul avec la fonction de membre du personnel volontaire d'une autre zone.

Réaffectation(s) pour raisons médicales.

Réaffectation temporaire d'un membre du personnel opérationnel (ratification).

Maladie(s) professionnelle(s).

Décision définitive dans le cadre d'une maladie professionnelle.

FINANCES

Conclusion d'emprunts d'investissement pour le financement de la reconstitution de la trésorerie suite aux investissements 2024.

MARCHES PUBLICS

Marché public de services « Désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire » : attribution du marché.

OPERATIONNEL

1. Prise d'acte de l'intervention de LIEGE ZONE 2 IILE-SRI dans le cadre de l'exercice de secours grandeur nature destiné à tester le plan d'urgence du Tram de Liège.
2. Décision d'autoriser la participation d'un adjudant professionnel à un exercice CBRN en Mauritanie (projet P106) à l'initiative du Centre de crise National (NCCN).

ABSENCE D'UN CONSEILLER EN PREVENTION AU SEIN DU SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL – AVIS DU FONCTIONNAIRE CHARGE DE LA SURVEILLANCE

Décision de renforcer le SIPPT d'un temps de prestation équivalent à celui du Conseiller en prévention absent de longue durée (via la conclusion de conventions concernant la mise à disposition de conseillers en prévention de niveau 1).

APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2025 D'INSTITUTIONS TIERCES DONT LIEGE ZONE 2 IILE-SRI EST MEMBRE

Assemblée générale ordinaire d'IMIO.

Décision d'approbation de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO du 10 juin 2025.

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LES ASSEMBLEES GENERALES DE LA SPI, D'IMIO, D'ETHIASCO ET D'ECETIA INTERCOMMUNALE

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE GESTION SECTEUR A DU 14 AVRIL 2025

PERSONNEL

Bien-être des travailleurs.

Suivi de point(s) soumis au Comité de Concertation syndicale ayant pour objet le bien être des travailleurs.

1. Prise d'acte de l'avis du Comité du 14 janvier 2025 sur le dossier relatif aux acquisitions plongeurs et décision de donner un accord de principe à l'acquisition du matériel nécessaire aux plongeurs.
2. Prise d'acte de l'avis du Comité du 11 mars 2025 sur le dossier relatif aux acquisitions ARI et décision de donner un accord de principe à l'acquisition d'ARI.

Absences pour maladie.

1. Prise d'acte du relevé des mises en disponibilité.
2. Prise d'acte des statistiques d'absentéisme.
3. Prise d'acte de l'évolution comparative cadre/effectif.
4. Prestations réduites pour raisons médicales :
 - a. Prolongation du mi-temps médical d'1 membre du personnel pompier professionnel (ratification).
 - b. Reprise de travail à temps plein d'1 membre du personnel civil.

Accidents du travail.

1. Acceptation d'accident(s) du travail.
2. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
3. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de plus de 30 jours.
4. Refus de reconnaissance d'un accident du travail.
5. Décision définitive de règlement de trois accidents du travail.

Congés et dispenses de service.

1. Ratification de l'octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à 3 membres du personnel pompier professionnel pour l'accueil de leurs enfants durant les périodes de vacances scolaires.
2. Interruption(s) de carrière :
 - a. Réduction d'1/5^e de leur carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 5 membres du personnel pompier professionnel (ratification).
 - b. Réduction d'1/5^e de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 1 membre du personnel civil.
 - c. Réduction d'1/10^e de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 1 membre du personnel civil (ratification).
 - d. Interruption complète de leur carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 2 membres du personnel pompier professionnel.
 - e. Interruption complète de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 1 membre du personnel civil.
 - f. Fin anticipative de la réduction d'1/5^e de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental accordée à 1 membre du personnel pompier professionnel à sa demande (ratification).
 - g. Interruption complète de sa carrière professionnelle dans le cadre du régime général accordée à 1 membre du personnel pompier professionnel (ratification).
 - h. Réduction d'1/5^e de sa carrière professionnelle dans le cadre d'un congé pour assistance médicale accordée à 1 membre du personnel civil (ratification).

3. Ratification de l'octroi d'un congé d'allaitement à 1 membre du personnel civil.
4. Octroi du congé visé à l'arrêté royal du 1er juin 1964 fixant la position administrative de certains agents des administrations de l'Etat qui accomplissent, en temps de paix, des prestations militaires ou des services en exécution de la loi du 3 juin 1964 portant le statut des objecteurs de conscience, à 3 membres du personnel pompier professionnel ayant été rappelés dans le cadre du déploiement de la Réserve Entraînée.
5. Ratification de l'octroi d'un congé (non rémunéré) pour accomplir un stage dans une fonction au sein d'un service public à 1 membre du personnel pompier professionnel.
6. Octroi d'une absence de longue durée pour raisons personnelles à 1 membre du personnel pompier professionnel.

Traitements.

1. Octroi de l'allocation de diplôme de caporal à 1 sapeur-pompier professionnel stagiaire.
2. Octroi d'une évolution de carrière à 4 sapeurs-pompiers professionnels, 2 sergents professionnels, 1 adjudant professionnel, 1 lieutenant professionnel, 4 capitaines professionnels et 1 major professionnel.
3. Valorisation des services antérieurs :
 - a. Valorisation des services antérieurs prestés par 11 sapeurs-pompiers professionnels stagiaires et 1 capitaine professionnel stagiaire entrés en fonction en mars 2025.
 - b. Valorisation des services antérieurs prestés par 1 dessinatrice en construction entrée en fonction en janvier 2025.

Pensions.

Prise d'acte de l'approbation par le Service fédéral des Pensions (SFP) de l'admission à la pension de retraite à la date du 1er juillet 2025 d'1 sapeur-pompier professionnel.

Procédures.

Prise d'acte et décision d'acquiescement à 2 jugements du Tribunal du travail de Liège rendu dans le cadre de 2 dossiers « accident du travail ».

Car Policy.

En application de la Car Policy, décision d'autoriser 1 sapeur-pompier professionnel et 1 caporal professionnel à utiliser à des fins privées le véhicule de commandement léger mis à leur disposition pour le service de rappel en qualité d'agent de liaison.

Evaluation(s) du personnel.

Fixation des évaluations de 8 membres du personnel civil.

Formations.

1. Prise d'acte de l'échec d'1 sapeur-pompier professionnel au renouvellement du brevet AMU.
2. Prise d'acte de la réussite de 4 membres du personnel opérationnel professionnel au renouvellement du brevet AMU.
3. Prise d'acte de la réussite de 3 sapeurs-pompiers professionnels à la formation « Delta B02 ».
4. Prise d'acte de la réussite d'1 capitaine professionnel à la formation « NOFF1 ».
5. Prise d'acte du certificat de réussite de 9 sapeurs-pompiers professionnels stagiaires à la formation « Porteur de tenue anti-gaz ».
6. Prise d'acte du certificat de réussite de 20 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Plongeur sauveteur – Module 2 ».
7. Prise d'acte de la participation de 3 sapeurs-pompiers professionnels à la formation « Plongeur recyclage module 2 ».
8. Prise d'acte de la participation de 77 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Initiation nageur sauveteur aquatique ».
9. Prise d'acte de la participation de 2 majors professionnels à la formation « Marchés publics ».

10. Prise d'acte de la participation de 67 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Techniques de progression et de recherche ».
11. Prise d'acte de la participation de 75 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Sauvetage de sauveteur – Extraction ».
12. Prise d'acte de la participation de 31 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Sauvetage de sauveteur extraction – Maintien des acquis ».
13. Prise d'acte de la participation de 58 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Substances dangereuses – Mise en situation ».
14. Prise d'acte de la participation de 32 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Lot de protection contre les chutes ».
15. Prise d'acte de la participation de 31 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Mise en situation secours techniques - Désincar 1 ».
16. Prise d'acte de la participation de 31 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « Substances dangereuses BIG - Entraînement maquette ».
17. Prise d'acte de la participation de 12 membres du personnel opérationnel professionnel à la formation « MANA 3 ».
18. Décision d'autoriser l'inscription d'1 capitaine professionnel et d'1 major professionnel à la formation « OFF4 ».
19. Décision d'autoriser l'inscription du Responsable Logistique adjoint à la formation « Augmenter vos performances et votre productivité avec ChatGPT ».
20. Décision d'autoriser l'inscription des 3 agents responsables de la spécialité CBRN à un cours particulier d'anglais adapté aux spécificités de ladite spécialité.
21. Décision d'autoriser l'inscription de 2 membres du personnel civil à la formation « Les différentes missions d'un gestionnaire de paie » (ratification).
22. Décision d'autoriser l'inscription de 2 membres du personnel civil à la formation « La gestion de la rémunération ».
23. Décision d'autoriser l'inscription des agents faisant partie de la spécialité GRIMP-SRC à la formation « Utilisation du descendeur RIG ».

MARCHES PUBLICS

1. Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de tenues pour les plongeurs (combinaisons étanches et eau-vive) : approbation des conditions et du mode de passation du marché.
2. Marché public de fournitures ayant pour objet le renouvellement des ARI : approbation des conditions et du mode de passation du marché.
3. Marché public de fournitures ayant pour objet des réparations à effectuer sur une auto-échelle (marché de faible montant) : dépense urgente (ratification).

MATERIEL

1. Déclassement d'une autopompe : décision de déclasser le véhicule purement et simplement.
2. Déclassement de PC portables : décision de déclasser le matériel, de proposer aux utilisateurs de ce matériel de le racheter et de vendre le matériel restant à une société spécialisée dans le reconditionnement, la réparation et le recyclage de ce type d'appareils.